

Ministère d'Etat
Affaires Culturelles

A R R Ê T É

Le Ministre d'Etat chargé des
Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment les articles 4 et 8 modifiés par la loi de programme du 28 Décembre 1967 ;
- VU la loi du 12 Avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 3 Février 1959 relatif aux attributions d'un Ministre d'Etat ;
- VU le décret du 24 Juillet 1959 portant organisation du Ministère des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 9 Février 1959 portant application du décret du 7 Février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU l'adhésion au classement donnée par le propriétaire intéressé ;
- VU la délibération du 25 Avril 1968 de la Section Permanente de la Commission départementale des Sites, perspectives et paysages de la Sarthe ;
- VU la délibération du 17 Juin 1968 du Conseil Municipal de DISSAY-sous-COURCILLON ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Est **classé** parmi les Sites pittoresques l'ensemble formé sur la commune de DISSAY-sous-COURCILLON (Sarthe) par le château de COURCILLON et son parc et comprenant les parcelles cadastrales ci-après.

Section F - N°s 124, 284, 301, 707 et 717 à 723 inclus.

Article 2 - Sont d'autre part **inscrites** sur l'Inventaire des Sites les parcelles suivantes des abords du château de COURCILLON.

Section F - N°s 84, 125, 285, 286, 302, 350, 351, 353,
706 et 708 à 716 inclus.

Article 3 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la SARTHE, au Maire de la commune de DISSAY-sous-COURCILLON et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.


Paris, le 28 Mai 1969

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur de l'Architecture

Pour ampliation :
L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites

Signé : Michel DENIEUL


Signé : Jean MEGY